ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépôt de vente : 36, rue du Collège

LES CHOMEURS D'IWUY ONT PRIS POSSESSION DE LA MAIRIE DE CETTE VILLE

Lundi, vers 8 h. 30, les chômeurs d'Iwuy réunis salle Sauvage, élaboraient un cahier de revendications visant : 1° à la suppression du pointage chaque jour ; 2° au paiement des allocations familiales ; 3° au paiement des journées des dimanches et fêtes ; 4° à l'attribution de vêtements et chaussures aux enfants nécessiteux des chômeurs ; 5° réclamant le pointage trois fois par semaine.

D'autre part, ces chômeurs réclamaient que les deux heures de travail impoyé, soient payées au tarif syndical. Ils réclamaient également, une salle de réunions chauffée, et le retrait des contraventions dressées contre des membres des syndicats unitaires.

Or, dans la matinée, MM. Denimal et Taquet, de **Denain**, au nom du Comité des Chômeurs, ayant rédigé le cahier de revendications, une délégation s'en fut la présenter au maire de la commune, qui opposa un refus formel, à la plupart des demandes formulées.

Les choses se gâtèrent dans l'après-midi, les chômeurs foncèrent la porte de la Mairie, et en maîtres, s'installèrent dans la Salle des Fêtes, située au 1er étage, attendant une solution.

Durant cette prise de possession, quelques manifestants allaient casser des vitres aux fenêtres de la demeure du maire de la commune.

Prévenue de suite, la gendarmerie avait envoyé des hommes pour maintenir l'ordre, ceux-ci sous les ordres du capitaine de gendarmerie Werquin et de l'adjudant Ingelaere.

A 20 heures, dans la mairie d'**Iwuy**, les chômeurs étaient toujours là et nous déclarèrent, ne vouloir sortir qu'après avoir obtenu satisfaction. En face de la Mairie, les femmes et les enfants chantaient l' « Internationale ».

Deux pelotons de gardes mobiles sont arrivés du Quesnoy.

M. le Maire que nous avons vu, déclare ne pas être responsable de ce qui arrive, car il ne peut donner ce qu'il n'a pas ; il souhaite que ses administrés reconnaissent sa bonne foi...

Spectacle pittoresque

Dans la soirée, à 23 h., une nouvelle délégation s'est rendue auprès du Maire. Le gendarme Boez fut la seule personne qui répondit aux six représentants des chômeurs :

— M. le Maire est couché leur dit-il. Je ne crois pas qu'il pourra vous recevoir.

— Il se repose et il a vraiment besoin de repos, dit ironiquement un des délégués.

Et ce fut tout, dans la nuit, les six hommes repartirent vers la Mairie.

Le spectacle à la mairie, au cours de la nuit, ne manquait pas de pittoresque. Au premier étage, les fenêtres grandes ouvertes étaient occupées par les chômeurs qui chantaient l' « Internationale ». Sur la rue, devant le perron, les femmes et les hommes massés, chantaient avec eux.

Les gendarmes et les gardes mobiles défendaient l'entrée de la mairie. Nous avons pu, cependant, rencontrer M. Taquet, qui nous a fait part des revendications des chômeurs.

— Ici, dit-il, à la différence de nombreuses autres communes rurales, les chômeurs ne sont pas payés le dimanche. On ne leur paie que les allocations de chômage en tenant compte des allocations familiales. Ils n'ont point droit aux secours d'hiver. Ce sont toutes choses qu'ils réclament à juste titre car il ne peut pas y avoir deux poids et mesures pour les sans-travail de France. Ils demandent également que le pointage eût lieu trois fois par semaine, enfin, que trois délégués aient place à la commission de secours paritaire.

M. Taquet ajouta en nous montrant la salle des fêtes où des chômeurs au nombre d'une centaine s'apprêtaient à passer gaillardement la nuit : Les chômeurs veulent lutter jusqu'au bout. Il s'agit pour eux, de défendre leur droit de vivre. Ils passeront Noël s'il le faut dans la Mairie, mais ils n'en sortiront pas avant d'avoir satisfaction.

La lassitude, la faim

Depuis 10 heures, hier matin qu'ils étaient dans la mairie, cependant, les manifestants montraient un peu de lassitude et la faim commençait à les tenailler quelque peu. Des femmes avaient, en vain, tenté de franchir le cordon de police pour leur apporter des vivres. Des chômeurs avaient essayé de sortir de la mairie. On les avait laissés venir sur la rue mais lorsqu'ils avaient voulu rentrer les bras bourrés de victuailles, le service d'ordre intransigeant leur refusait l'accès.

Le syndicat unitaire avait cependant voté une somme de 120 francs pour procurer aux manifestants, des victuailles. On usa d'un stratagème pour les ravitailler et de midi jusqu'à la nuit, une corde hissée par les manifestants d'une fenêtre de la salle des fêtes monta sans interruption des bouteilles de bière, du pain et du saucisson.

A l'heure où nous mettons sous presse, la situation reste inchangée depuis 10 h., les chômeurs restant sur leurs positions, bien décidés à occuper la mairie jusqu'à ce que leurs revendications soient entendues, le maire, d'autre part, paraissant bien décidé à ne pas écouter les doléances, du moins avant la journée prochaine.

Le service d'ordre veille sur les lieux, aucun incident ne s'est produit.

AVEZ-VOUS LU
notre
ALMANACH
pour 1935 ?
INTÉRESSANT — AMUSANT
IL NE COÛTE — QUE —
1 fr. 75

VERS L'ACHÈVEMENT DU PARC DES SPORTS A ARQUES

Depuis fin octobre, une vaste salle de gymnastique est en construction à **Arques**. Elle est destinée à remplacer l'installation provisoire du magasin communal de la Grand Place. Le bâtiment est achevé et l'on procédait hier à la pose d'une porte monumentale, face au futur Parc des Sports, dont le terrain de football est déjà praticable. Il sera utilisé par l'Union Sportive Ouvrière Arquoise, et les sociétés reconnues par l'Etat. La société de football est d'ailleurs constituée depuis une huitaine de jours.

Il restera ensuite à dessiner une piste cendrée pour course à pied, et à clôturer l'ensemble.

Contre la salle de gymnastique, on doit prochainement édifier un bâtiment très coquet, destiné aux fêtes scolaires et à l'enseignement postscolaire, professionnel et ménager, ainsi qu'une habitation pour le concierge du Parc des Sports.

On attend l'autorisation ministérielle et la subvention de l'Etat pour entreprendre la réalisation de cette deuxième tranche.

Diverses artères, à créer, donneront accès à ces diverses installations.

Sportsmen lisez les lund., samedi
les sports du nord
le plus fort tirage des régionaux sportifs. — Le numéro 25 cent.

LA DÉMOLITION DE L'ÉCOLE DE LA RUE DELZENNE DE ROUBAIX

Il y a trois ans, l'administration municipale décidait de construire, au boulevard de Mulhouse, un groupe scolaire pour remplacer l'école de la rue Delzenne.

Celle-ci, dont la construction datait de 1873, était vétuste et ne répondait plus aux besoins actuels. L'éclairage des locaux était si défectueux que la lumière électrique devait être allumée toute la journée, dans les classes du rez-de-chaussée.

Bref, ce témoin du passé est en train de disparaître. Les démolisseurs ont pris possession du vieux bâtiment, qu'ils sont en train d'abattre. C'est un peu d'air et de lumière en plus pour la rue Delzenne.

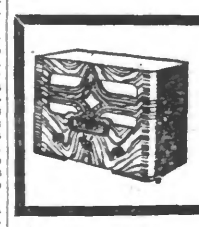
Octode super 6 lampes PHILIPS
521 : 1.225 frs ou 95 frs par mois
522 : 1.525 frs ou 118 frs par mois
LIVRABLES DE SUITE
G.-A. LAURIDENT
Distributeur et réparateur officiel
23 bis, RUE INGRES -:- ROUBAIX
070

LA NOËL A ROUBAIX

Caisse d'Epargne. — Fermé.

Etablissement des bains. — Fermé.

Legs Boucher du Perthes. — Distribution des lots, à 11 h., à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Kléber Sory, adjoint au maire.

Orphelins et Orphelines des Hospices de Roubaix. — Assemblée générale à 10 h., à l'Hospice Barbieux.

Noël laïque. — Manifestation annuelle à 15 h., dans la Salle des Fêtes de la rue de l'Hospice.

Pharmaciens de garde. — MM. Dhellemmes, 26, Grande Rue ; Conreur, 151, rue de Mouvaux (Blanc Seau).

Médecins de service. — MM. Pernet, 94, rue Inkerman, Tél. 305.40 ; Rickir, 27, rue Parmentier, Tél. 336.03.

LES SPECTACLES

Colisée. — Minuit, place Pigalle.

Fresnoy. — La Chanson de Paris.

Cinéma de la Justice. — C'était un Musicien.

Cinéma Noël. — Minuit, place Pigalle.

Maison des Tramways. — Les 28 jours de Clairette.

Royal Lisieu. — Mon cœur t'appelle.

Deux formats.... Une même finesse ! Un petit et un grand format, c'est une commodidée que vous offre seul l'excellent Maroilles
"Mon Favori"
136

LES « JEUNES PACIFISTES » ONT ÉLU HIER SOIR LA « MARIANNE » DE LA PAIX

Comme de coutume à pareille époque, les « Jeunes Pacifistes » avaient organisé hier soir, à 21 h., au café de « La Betterave », rue de Lannoy, leur bal annuel qui est toujours très goûté des membres de cette belle section. Signalons que tout avait été judicieusement prévu pour que chacun soit satisfait.

Une foule nombreuse se pressait dans la salle et bientôt, sous les notes langoureuses de chaque musique berceuse où sous les accents effrénés d'un jazz, les couples se lancèrent dans les effluves de la danse. Une partie du succès de cette réunion revient, sans conteste, au chef d'orchestre, M. François Liviaux, membre des « Jeunes Pacifistes », qui avait su recruter ses musiciens dont le talent plu à toute l'assistance.

La sourianie « MARIANNE » de la paix

Vers 22 h., il fut procédé à l'élection de la « Marianne » de la paix, et Mlle Lucie Hennekinx, une mignonne brunette, remporta la majorité des suffrages et c'est avec une certaine grâce que M. Gaston Fiévet, président de la section roubaisienne des « Jeunes Pacifistes », lui posa le bonnet phrygien sur la tête. Très émue, la déesse de la soirée ne savait comment remercier ses camarades pour l'honneur qui lui était échu d'être la première nommée.

M. Gaston Fiévet félicita chaleureusement Mlle Hennekins pour son élection et le succès remporté et il souhaita que cette méthode nouvelle se perpétuera de longues années encore sous l'égide qui est l'emblème du groupement et qui se résume en un seul mot : « Paix ». M. le président fit remarquer, très amicalement, qu'en dehors des idées de pacifisme qui sont en honneur dans l'association qu'il dirige, il est indispensable que les jeunes se divertissent afin de mieux connaître et de défendre leur idéal. Il rappela les différentes sorties très goûtées par ceux qui y participèrent et il forma les souhaits les plus sincères pour que le groupement prenne plus d'extension encore et, à ce sujet, il compte sur la bonne volonté de tous pour faire de la propagande en faveur du pacifisme. Cette harangue fut très applaudie par les personnes présentes et un ban fut battu en l'honneur du jeune et dévoué président.

M. Hégo, secrétaire adjoint, entouré de MM. Dogimont et Jusy, membres du Conseil d'administration, au nom de M. Dubrunfaut, président, pour féliciter Mlle Hennekins, pour son élection, et il adressa également ses félicitations aux membres du Comité directeur des « Jeunes Pacifistes ». Il remit ensuite une superbe gerbe de fleurs à la jeune « Marianne » et il forma les vœux pour que cette manifesttaion se continue sans relache.

La soirée se termina dans une atmosphère de camaraderie et d'intimité et tous se séparèrent à une heure très avancée en souhaitant que semblable soirée se représente au plus tôt.

Vous devez pour les Fêtes
Offrir un POSTE DESMET
070

ARRESTATION D'UN CHEVALIER DE LA RAPINE

Depuis quelques temps, nous avons annoncé que des vols étaient commis sans discontinuer sur la voie publique et, notamment, dans des voitures automobiles en stationnement. Des plaintes affluèrent dans les commissariats de police et le service de la Sûreté était sur les dents afin de découvrir le coupable. Une preuve convaincante était établie ces jours derniers et il apparaissait comme certain que l'auteur n'était autre qu'une nommé Jules Deschoemacker, dit « Soleil », ayant habité dans le temps dans le secteur de la rue dée Longues-Haies, mais étant actuellement sans domicile fixe.

En effet, ce dernier était soupçonné d'avoir volé, samedi à 7 h. 20, dans une voiture en stationnement face au domicile de M. Raymond Duquenne, livreur en liqueurs, demeurant rue Monge, deux bouteilles de cognac et deux flacons de vin. En s'enfuyant, l'auteur du vol, qui avait été reconnu par une passante certifiant qu'il s'agit bien de Deschoemacker, laissa tomber sur le sol deux bouteilles de cognac. Afin de se disculper de cette accusation, l'accusé vint se jeter, hier matin, dans la gueule du loup, en se présentant devant M. Moulin, chef des services de la Sûreté.

Ce repris de justice est fortement soupçonné d'être l'auteur de nombreux autres vols dans des voitures en stationnement et il a été mis en état d'arrestation afin de répondre de précédents vols commis au préjudice de M. Duquenne : 1° le 5 décembre, une cruche de 11 litres de rhum ; 2° le 8 décembre, trois bouteilles de vin et mousseux ; 3° le 15 décembre, quinze litres de cognac ; 4° le 21 décembre, 8 bouteilles de vin et mousseux ; au préjudice de M. André Spriet, représentant de commerce, six jeux de cartes à jouer portant les marques Grimaut et Bonny ; au préjudice de M. Fontaine, rue Jules-Guesde, toujours dans la rue Monge, le 7 décembre vers 7 h. 10, deux kilos de beurre ; le 5 décembre, au préjudice de M. Barré, boucher, rue du Pile, un demi-mouton ; le 1er décembre, au préjudice de M. Boutry, marchand de lait, rue de Rocroi, huit kilos de beurre ; au préjudice de M. Georges Devilleneuve, représentant de commerce, 173 bis, rue Decrême, une coupe de tissu à Pilou » et des articles de bonneterie volés dans la rue des Longues-Haies.

D'autres vols ont été commis au préjudice de différentes personnes, depuis quelques mois et rapportèrent à son auteur des bojets les plus divers sous forme de pièces de tissus, manteaux, couvertures, pardessus, appareils électriques, valises, etc....

Il a été maintenu en état d'arrestation pour être déféré au Parquet de Lille.

DELATTRE QUI ROUA DE COUPS LE BOUCHER DESTOOP A ÉTÉ CONDAMNÉ A 8 MOIS DE PRISON

Le 9 décembre dernier, vers 15 h. 30, M. Jules Destoop, boucher à **Roubaix**, se reposait dans sa chambre lorsqu'il fut réveillé par les cris de sa femme.

M. Destoop descendit dans la salle à manger et se trouva en présence d'un individu qui exigea de l'argent, en déclarant que, sans cela, il y aurait du sang. Le boucher voulut le mettre dehors, mais il fut roué de coups par cet individu, lequel se servit même d'un couteau qu'il avait sorti de sa poche. Il s'agissait d'un sieur Désiré Delattre, 23 ans, zingueur à Roubaix, 124, rue Monge, qui a comparu hier pour coups et qui a encouru huit mois de prison, et cinq ans d'interdiction de séjour, et qui a été condamné à payer à sa victime 1.500 francs de dommages-intérêts.

LES FUNÉRAILLES DE M. HENRI WATREMEZ, ADJOINT AU MAIRE

L'Administration municipale rappelle que les funérailles de M. Henri Watremez, adjoint au maire, ont lieu aujourd'hui, 25 décembre.

Elle s'excuse auprès des personnes qui, par omission, n'auraient pas reçu de faire-part, et les prie de considérer le présent avis comme en tenant lieu. Assemblée à la maison mortuaire, 11, rue de Lannoy, à 14 heures.

ARRESTATION D'UN VAGABOND

Hier, vers 10 heures, la gendarmerie de Roubaix a procédé à l'arrestation, rue des Arts, d'un vagabond nommé Eugène Doublet, 30 ans, sans domicile fixe. Il a été déféré au Parquet de Lille.

LES DÉVALISEURS DE CLAPIERS

M. Henri Defebvre, 49 ans, employé au Chemin de fer, demeurant 69, rue de Menin, possédait deux superbes lapins qu'il abritait dans un baraquement érigé dans le jardin, derrière son habitation. Or, au cours de la nuit de dimanche à lundi, un renard à deux pattes lui en enleva deux superbes, puis il prit la fuite plus lestement qu'un lapin.

Comme la victime subit un préjudice de 60 francs, plainte fut déposée entre les mains de M. André, commissaire de police du premier arrondissement, qui a ouvert une enquête. Des recherches sont effectuées pour retrouver celui qui désirait profiter du réveillon sans bourse délier.

LOGEUR EN DÉFAUT

Contravention pour mauvaise tenue de registre de logeur a été rédigée à la charge de M. Henri Leclercq, 31 ans, cafetier, 34, rue Cuvelle.

LA DUCASSE A PIERROTS DU MOTO-CLUB DU NORD

Samedi, en la salle du Foyer des Mutilés à Roubaix, eut lieu la Ducasse à Pierrots du Moto-Club du Nord qui fut précédée du tirage au sort de la loterie de fin d'année.

C'est dans une atmosphère pleine de gaîté que se déroula cette fête à laquelle participait une soixantaine de membres et leur famille.

En l'absence de M. le docteur Castel, M. Marécaux, vice-président, présida la réunion. Il n'eut garde de rappeler l'activité de tout premier plan de M. le docteur Castel et remercia Mme Castel d'avoir bien voulu assister à cette soirée intime. Il félicita également MM. Monoyer, Guénix et Guivrin, du Comité-Directeur et au sujet d'une décoration qui leur fut remise dernièrement et procéda, au milieu de joyeuses acclamations, à la remise du trophée du Championnat du Nord à M. Henri Heughe, ainsi qu'une coupe gagnée à Bruay par M. Gys, de Calais et 3 régences en triplé Or à MM. Heughe, Gys et Ducrocq, qui permirent à l'équipe du M.C.N.P. de se classer magnifiquement aux Grands Prix de France à Montlhéry. M. Marécaux eut un mot particulièrement aimable à l'égard de Denudt qui, faisant partie d'une équipe qui ne termina pas avec le nombre d'équipiers réglementaires, n'en fournit pas moins une très belle course. M. Bottel, en quelques mots, rappela les liens d'amitié qui unissent le Moto-Club du Nord à l'Amicale Motocycliste Roubaisienne dont il est le Président.

Résultats de la Loterie de fin d'année. — 1er lot, N° 4512, une motocyclette 175 cmc. ; 2e, 2008, un manteau de cuir ; 3e, 4719, une bicyclette ; 4e, 2455, un casque ; 5e, 2498, une paire de bottes ; 6e, 3613, une paire de cuissards ; 7e, 1888, un sac Tyrolien ; 8e, 3065, une paire de leggins ; 9e, 1117, 2 chambres à air ; 10e, 18822, un porte-bidon. Les 9 numéros suivants gagnent une parure (cravate et ceinture aux couleurs du club : 1024 1443 4396 4425 1754 1654 3194 4596 3265.

FOURRURES !
Prix spéciaux de FIN D'ANNÉE sur nos Vêtements Astrakan — Petit Gris Poulains, etc.. Nos Crevates Martres Putois — Visons, etc.
SOLDES de nos MODÈLES d'HIVER
AU POLE NORD 6, r. de Béthune LILLE

MUTUELLE NADAUD

On nous communique :

« Les commissions se sont réunies sous la présidence de M. Edouard Dubois, président. Il a été décidé que le paiement de la retraite aura lieu le dimanche 30 décembre, de 10 h. à midi, au siège, 50, boulevard de Strasbourg. Les dispositions prises permettront d'effectuer le paiement très rapidement et éviteront aux 650 retraités une perte de temps. Les intéressés sont invités à se présenter au jour et heures indiqués, munis de leur livret de sociétaire. Ceux qui seraient vraiment empêchés peuvent se faire remplacer par un membre de leur famille.

» Modifications loi du 1er avril 1898 : Les commissions de la Mutuelle Nadaud sont de cœur avec tous ceux qui veulent maintenir les traditions et les vertus mutualistes ; non seulement, elles protestent contre les modifications qui seraient apportées à la charte mutualiste sans entente préalable avec ses représentants, mais réclament de pouvoir gérer leur Caisse primaire dans le cadre de la loi de 1898 et disposer de leurs bonis pour diminuer la contribution abusive qui a été imposée aux travailleurs.

» La situation morale et financière nous autorise à espérer que les résultats escomptés seront atteints. M. Gustave Fay donne le résultat financier du troisième trimestre de la Caisse des exclus, et M. Dewitte expose la situation de la Caisse primaire. Les écritures seront arrêtées à fin décembre pour l'une et l'autre des Caisses et les bilans seront présentés à la prochaine assemblée dont la date sera fixée sitôt que la commission de contrôle aura terminé ses vérifications et déposé son rapport.

» Les différents rapports seront à la disposition des sociétaires quinze jours avant la date de l'assemblée.

» Il est rappelé que les adhésions sont reçues au siège, tous les jours, de 9 h. à midi, de 14 à 18 h. 30, excepté le lundi après-midi. Le paiement des dossiers (Caisse primaire assurances sociales) a lieu tous les mardi, jeudi, samedi, de 14 h. à 18 h. 30. »

M

Monsieur Jean DUHAMEL, avocat à la Cour de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, Croix du guerre, et Madame, née DONAINT, ses enfants ;
Monsieur Jacques DEMEY, son petit-fils ;
Monsieur et Madame DELABAERE-REBOUX ;
Monsieur et Madame VAN CAMP-REBOUX ;
Monsieur Paul DRILLON, avocat au Barreau de Lille, ancien bâtonnier, et Madame, née REBOUX ;
Madame REBOUX-DEGANDT ;
Madame REBOUX-PECQUEUR, ses beaux-enfants ;
Mademoiselle Marguerite REBOUX ;
Monsieur et Madame Edouard DELABAERE-PLATEAU et leur fille ;
Monsieur et Madame BONNAVE-DELABAERE, et leurs enfants ;
Monsieur et Madame FLORIN-DELABAERE, et leurs enfants ;
Mademoiselle Jacqueline VAN CAMP ;
Monsieur et Madame LEFEBVRE-DRILLON et leurs enfants
Monsieur Paul THELLIER, député du Pas-de-Calais, avocat au Barreau de Lille, et Madame, née DRILLON, et leurs enfants ;
Monsieur et Madame DELANNOY-DRILLON et leurs enfants ;
Monsieur Michel DRILLON ;
Mademoiselles Colette et Anne-Marie DRILLON, ses petits enfants et arrière-petits-enfants ;
Madame Emile HOTTIAUX ;
Madame Marie DONAINT, en religion Sœur Léonide, Fille de la Charité à Lille ;
Monsieur et Madame Jean-Baptiste MASSON ;
Monsieur et Madame Louis ROBICHEZ, ses beaux-frères et belles-sœurs ;
Monsieur Charles LANNOY, juge au Tribunal civil de Saint-Omer, et Madame Charles Lannoy et leurs enfants ;
Monsieur et Madame André Lannoy et leur fils ;
Monsieur et Madame Georges BECQUART et leurs enfants ;
Madame Gabriella LANNOY, en religion Sœur Marie-Bose, Fille de la Charité à Bordeaux ;
Monsieur et Madame Louis ROBICHEZ fils et leur fille ;
Monsieur et Madame Pierre ROBICHEZ et leurs enfants ;
Monsieur Jean ROBICHEZ ;
Monsieur et Madame VERDONCK-ROBICHEZ et leurs enfants ;
Monsieur et Madame RENARD-HOTTIAUX et leurs enfants ;
Monsieur et Madame QUINTA-POSTY et leurs enfants ;
Madame Veuve Ernest COLONVAL, et sa famille ;
Monsieur et Madame Jules COLONVAL et leur famille ;
Monsieur et Madame VILEVAL-COLONVAL et leur famille ;
Monsieur et Madame DONAINT-BROUTIN et leur fils ;
Monsieur et Madame DONAINT-DECROIX et leurs enfants ;
Mesdemoiselles Maria, Jeanne et Adèle DONAINT ;
Madame Veuve Charles DONAINT et ses enfants, ses neveux et nièces ;
Les Familles COLONVAL, DONAINT, DUBATY, HENUSET, CARREZ, AMILLET-REBOUX et PERRAULT-REBOUX ;
Mademoiselle Cécile DUFOREST, sa fidèle collaboratrice personnelle ;
Le Personnel de la Rédaction, de l'Administration et des Ateliers du « Journal de Roubaix » ;
Les dévouées personnes attachées à son service ;
ont la douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Alfred REBOUX

Née Anne-Marie HOTTIAUX
DIRECTRICE DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
Chevalier de la Légion d'honneur — Officier de l'Ordre de Léopold II
Ordre « Bene Merenti » du Souverain Pontife
Médaille d'Or des Assurances Sociales
Médaille d'argent de la Reconnaissance de la Fédération nationale des Invalides belges

pieusement décédée à Roubaix, le 21 décembre 1934, dans sa soixante-quatorzième année, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise ;

Ils vous prient d'assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le MERCREDI 26 DÉCEMBRE, à 10 heures 30, en l'église ST-MARTIN, à Roubaix, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, 71, Grande-Rue, à 10 heures 15.

La Famille recevra les condoléances à la sortie de l'église.

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel !

Roubaix, le 22 décembre 1934.

Il ne sera pas envoyé de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Sociétés et Comités

AMICALE PIERRE DE ROUBAIX. — Les membres de l'A.P.R. sont priés d'assister aux funérailles de M. Henri Wattremeze, vice-président du Conseil d'arrondissement, adjoint au Maire de Roubaix, membre de l'Amicale. Assemblée à la maison mortuaire, 11, rue de Lannoy, aujourd'hui mardi à 14 h.

FANFARE « LA PAIX ». — Les musiciens sont invités à être présents aujourd'hui mardi à 13 h. 30 au siège, Bd de Belfort, pour prendre l'accord. Ensuite la Fanfare assistera aux funérailles de M. Henri Wattremez.

GROUPE ARTISTIQUE JULES-GUESDE. — En raison des fêtes de la Noël, la répétition aura lieu vendredi 28 décembre, à 19 h. rue Jean-Macé.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

FOOTBALL. — Dimanche après-midi, au Stade Roubaisien, l'E.S. du Chemin-Neuf a battu l'équipe « Allez Racing » par 4 à 1. — A noter le bon arbitrage de l'arbitre. Match joué au profit des enfants des chômeurs.

BASKET-BALL. — A la Fédération des Amicales : Dimanche, a eu lieu à Douai la sélection par le Comité du Nord de la F.F.S.F. en vue des matches Paris-Nord féminin. Trois Roubaisiennes ont eu l'honneur d'être sélectionnées. Ce sont filles Albertine Vanasse, Gabrielle Lesciaux et Cécile Wlid, toutes de la F.A.L. de Roubaix.

Sport Ouvrier Roubaisien : Aujourd'hui mardi à 13 h. 15, r.-v. des basketteurs au Centre Sportif municipal pour participer à la Coupe.

CROSS-COUNTRY et E. P. — Ce mardi à 14 h. r.-v. des coureurs et contrôleurs du S.O.R. au Centre sportif municipal.

— **Excelsior A. C. :** Demain à 18 h. 15 et 19 h., séances de culture physique. A 18 h. 30 sortie pour les crossmen en vue du cross de Saint-Amand. — Vendredi à 18 h. 15 et 19 h. séances de culture physique.

TIR. — Association Institut Turget : Le concours de Noël, a obtenu un très grand succès et a donné les résultats suivants : Decoyère, Demynck, Denoyelle R., Graver, Dewaele J., Néré, Dubois R., Selosse, Dubois J., Maeght, Casier, Kramer, Mahut, Denoyelle M., Carrette, Dalman, Crayé, Dewaele E., Engels, Hoivoet L., Pashuys.

Distribution des coquilles aujourd'hui à 10 h. 30. Tous les membres primés ou non sont priés d'être présents. Une surprise est réservée aux non classés.

JEUX DIVERS

JEU DE 421. — Aujourd'hui mardi, un grand jeu de 421 aura lieu chez M. Delannoy eux « Trois-Ponts » au profit de la Jeunesse Ouvrière Roubaisienne. De nombreux lots intéressants seront accordés aux heureux gagnants.

ETAT CIVIL

Naissances : Roger Leman, avenue Linné, 187 ; Alexandre Bocquet, de Wasquehal ; Georges Hautefeuille, rue de la Lys, 27 ; Eugène Buyssens, rue Jules Guesde, 187 bis, cour Bonte, 14 ; René Drowart, rue des Vélocipèdes, c. Vandenbruock, 15 ; Gérard Dziatak, rue de Rome, 52.

Publications : Jules Vandekerckhove, tôlier, rue du Fontenoy, 40 et Hedwig Witkowski, confectionnense, de Divion (P.-de-C.) ; Charles Catlieux, trieur, rue de Lille, c. Mottte-Degandt, 13 et Marguerite Florin, contrôleuse, rue d'Anzin, c. Gérard, 9 ; César Vanacker, contremaître, de Lille et Madeleine Sénélar, modiste, rue Ingres, 43 ; Albert Lerouge, emp., rue de Tunis, 23 et Fernande Behiels, visiteuse, rue Lafontaine, 58, c. Lebrun, 4 ; Jules Blau, charpentier, qual du Wattrelos, 99 et Jeanne Glet, finisseuse, boulevard de Belfort, 20.

Décès : Madeleine Hegolstein, 4 mois, rue Bernard 98 c. Raux, b. ; Marie-Louise Desplanque, Yve Vermeirsch, 68 ans, rue de Ravai, 30 ; Léon Régnier, 55 ans, rue Ma Campagne, 10, c. Delécluse, 2 ; Jeanne Rian 3 jours, boulevard Gambetta, 200 ; Augustine Laoustet Yve Rian, 33 ans, boulevard Gambetta, 200 ; André Bihet, 3 mois, rue de Lille, 49 ; Germaine De Waliens, ép. Coulier, 50 ans, rue de France, 98 c. Chevalier, 4 ; Désiré Brifaut, 64 ans, rue Bernard, 80 ; Charles Desobry 64 ans, rue des Récollets, 30 bis, c. George, 11 ; Jules Leclercq, 71 ans, rue de Barbieux, 35 ; Edouard Holbecq, 79 ans, rue de Barbieux, 35 ; Léonie Maes, Yve Lerouge, 67 ans, rue de Barbieux 35.

WATTRELOS

Le banquet de l'Amicale des Chauffeurs d'auto

Samedi soir eut lieu au siège, café Demeyère, rue Carnot 57, le banquet annuel de l'Amicale des Chauffeurs d'auto.

Ces joyeuses agapes étaient présidées par Mme et M. Albert Fastenackels, président d'honneur, entourés de Mme et M. Laurent Lestarquit et des membres de la Commission.

A l'heure des toasts, des discours, empreints d'une franche cordialité, furent prononcés, par MM. Fastenackels et Lestarquit. Le banquet se termina par une charmante soirée agrémentée par la présence de M. Descampe Edmond, baryton, lauréat du concours du 14 juillet.

Le piano fut admirablement tenu par Mlle Robertine Lefebvre et cette fête se termina dans une atmosphère de franche cordialité.

La fraude. — Des douaniers de la brigade à Wattrelos-ligne de service, rue de Mouscron, ont arrêté les nommées Etoile Delrue, âgée de 22 ans, pigneuse et Maria Decruyenaere, âgée de 30 ans, soigneuse, demeurant toutes deux rue de la Station, 22 à Herseaux, qui ensemble, essayaient de passer frauduleusement 5 k. de tabac belge.

Par les soins de la gendarmerie, les deux frandeuses ont été déférées au Parquet de Lille.

Régime du pain frontalier. — La loi réglementant le régime du pain frontalier ayant été prorogée, la population est informée que la distribution des cartes de pain commencera dès cette semaine. Les riverains wattrelosiens qui s'approvisionnent chez un boulanger de Tourcoing sont priés de remettre ou de faire parvenir leur carte à la Mairie de Wattrelos avant après-demain soir jeudi, pour permettre au service d'en faire le recensement. Passé ce délai l'Administration décline toute responsabilité.

Concert du timbre antituberculeux. — La représentation organisée samedi soir par le Comité wattrelosien du Timbre antituberculeux a obtenu un franc succès. Dans l'interprétation du « Ce bon Monsieur Zoetebeck » le Cercle, Henri Portier témoigna de sa maîtrise habituelle et il n'est pas exagéré de dire que grâce à l'entrain et à l'humour des interprètes la gaîté fut reine pendant toute la durée du spectacle.

Un orchestre de 30 musiciens, choisis parmi ses meilleurs éléments par la Musique municipale et placé sous l'habile direction de M. J. Delleta occupa les intermèdes et interprèta à la satisfaction générale les plus beaux morceaux de son répertoire.

En résumé, bonne soirée de propagande pour l'œuvre du Timbre et pour laquelle le Comité adresse ses meilleurs remerciements aux membres du Cercle Portier et de la Musique municipale qui lui ont apporté leur concours.

Avis aux étrangers. — Les cartes d'identité dont la validité expire le 31 décembre 1934 devront être renouvelées du 1er janvier au 31 mars 1935. Les demandes de renouvellement seront reçues au commissariat de police. Bureau des étrangers les mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. Les étrangers se munniront : 1) de leur carte périmée ; 2) d'un certificat de travail ; 3) d'un feuillet de papier tombré de 4 fr. ; 4) de 4 ou 5 photographies de 4 x 4, de face et sans coiffure.

Consultation des nourrissons. — La consultation des nourrissons aura lieu jeudi à 9 h. à l'école de filles de la rue de Tourcoing et à 14 h. 30 à l'école de la rue de la Bailleria.

Pharmacien de service. — M. Comband, 46, rue Carnot.

Piquet. — Aujourd'hui Noël, grand concours de piquet chez M. Herminet Barthélémy, 106, rue de l'industrie.

Etat civil. — Naissances : Claudine et Christiane Bardes rue du Beck, 100.

Publications : Emile Vande Woestyn, rattacheur à Wattrelos et Somine Desmet, soigneuse à Mouscron ; Pierre Benscart, peintre, contonr Saint-Liévin, 98 et Suzanna Hille geer, culottière, rue Jules Guesde, 57 ; Casimir Cimiszewski, manœuvre, rue des Bons Enfants, 3 et Henriette Cieszkowska, peigneuse, rue des Bons Enfants, 3.

Décès : Jules Verschore, 71 ans, rue des Poilus, 3 ; Marie-Thérèse et Marie-José Waroux 3 mois, rue du Nouveau Monde, 73 bis ; Claudine et Christiana Bardes, 1 jour, rue du Beck, 100.

L'acide tartrique est affaiblissant, il use le sang. Pour faire votre boisson de ménage n'employez que l'AUTOBRASSEUR. Exigez le paquet jaune orange. En vente partout. Autobrasseur-Lens.
430

CROIX

UN HOMME BLESSÉ AU COURS D'UNE RIXE

Une scène de violences dont on ignore les causes s'est produite l'autre nuit rue Kléber, entre les rues Jean-Jaurès et Basse. Plusieurs habitants furent réveillés par le bruit d'une altercation entre cinq ou six hommes, qui en vinrent ensuite à se battre.

L'un d'eux, particulièrement, reçut plusieurs coups et, étant sur le sol, fut frappé à coups de pied. L'intervention des voisins provoqua la dispersion des antagonistes qui relevèrent le blessé et l'emmenèrent.

Un canif de poche dont la lame était tachée de sang fut trouvé près du lieu de l'agression, ainsi qu'une carte de chômage au nom de M. Alphonse Legros, âgé de 20 ans, domicilié à Roubaix, rue de Lille, 156.

En outre, on remarquait une flaque de sang à cinquante centimètres du trottoir sur le pavé.

M. Dorandeu, commissaire de police et le garde Leignel, procédèrent à ces constatations. Bien qu'aucune plainte n'ait été déposée, M. Legros fut interrogé par la police, mais il ne put donner d'explications à propos de cette dispute et déclare ignorer qu'un individu eût été blessé.

Pour la Noël des enfants des chômeurs. — Les chômeurs sont avisés que lors du pointage de mercredi, une distribution de coquilles et de chocolat sera faite aux pères de famille pour leurs enfants.

ALCAZAR. — Changement complet de programme. **RAIMU** dans **Mlle Nitouche**, et **BACH** dans **Une Grave Erreur.**

Encouragement National aux familles nombreuses. — Le paiement de l'encouragement national ne pourra avoir lieu le 4e jeudi de décembre, les mandats n'étant pas parvenus en Mairie. Les bénéficiaires seront avisés du prochain paiement par la voie de la presse.

Etat civil. — Naissances : Monique Carrette, rue des Ogiers, 177 ; Josette Demeyer, rue Faidherbe,